

MAIRIE DE ROQUEBRUNE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 Mai 2014

Ordre du jour

- Désignation des membres du CCAS
- Désignation des membres des impôts Directs
- Indemnité de gestion au receveur municipal
- Délégations données au Maire par le Conseil Municipal
- Rétrocession d'une concession funéraire
- Avis sur la proposition de fermeture de l'école
- Questions Diverses

Etaient présents :

M. DESENLIS Benoit – Maire / M. DELLA VEDOVE Patrice – 1^{er} Adjoint / M. PILATI Franck – 2^{eme} Adjoint / M. BIANCHINI Jean / GOUTX Virginie / PERES Sandra / LAILLE ARNAUD / DUMONT Monique / GOULU MARTINAT Chantal / DELLA VEDOVE Jean Luc

Excusé :

CAZES Patrice – 3^{ème} Adjoint (Maladie)

M. DESENLIS Benoit porte une procuration de vote de M. CAZES Patrice

- **A été nommé secrétaire de séance : PILATI Franck**
-

MAIRIE DE ROQUEBRUNE

Renouvellement des membres du CCAS

✓ **Ont été désignés membres du CCAS**

- **Membres Elus** : GOUTX Virginie / PILATI Franck / GOULU MARTINAT Chantal / LAILLE Arnaud
- **Membres nommés** : DAUGE Serge / DELLA VEDOVE Richard / DARROUC Bernard / LAILLE René

Désignation des membres du CCID

✓ **Désignation des membres du CCID (Impôts Directs)**

- DESENLIS Jean Claude / DELLA VEDOVE Jean / DUBARRY DE LASSALLE Jacques / DOSSIER Gérard / DUMONT Monique / CAZES Patrice / BIANCHINI Jean / LAILLE Arnaud / DELLA VEDOVE Jean Luc / PERES Sandra / GOULU MARTINAT Chantal / GOUTX Virginie

Vote : Pour = 11 / Blanc = 0 / Contre = 0

Indemnité de gestion au receveur Municipal Mme MOUNE Danièle

Le receveur Municipal assure des prestations de Conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable visées à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Cette indemnité était déjà versée lors du précédent Conseil Municipal lors des 6 dernières années.

Il a été accordé une indemnité de 30.49 € à partir de l'exercice 2014

Vote : Pour = 11 / Blanc = 0 / Contre = 0

MAIRIE DE ROQUEBRUNE

Délégations données au Maire par le Conseil Municipal

Dans un souci de favoriser une bonne administration Communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations.

Vote : Pour = 11 / Blanc = 0 / Contre = 0

Rétrocession d'une concession funéraire

Il a été acté que M. PERE Marcel souhaite rétrocéder sa concession achetée sous l'acte n° 71 du 09/03/2004 à la Commune de Roquebrune.

Vote : Pour = 11 / Blanc = 0 / Contre = 0

Avis sur la proposition de fermeture de l'école

Le DASEN nous informe par son courrier du 18 avril 2014 de la mesure de reprise d'emploi à l'école maternelle. Ce retrait d'emploi entraînant la fermeture de l'école.

Il demande au Conseil Municipal par délibération de donner son avis sur cette proposition.

Après avoir exposé la situation de l'école, des actions en cours, cette proposition a été soumise au vote

Pour cet avis = 0 / Blanc = 0 / Contre cet avis = 11

**Le Conseil Municipal se prononce donc CONTRE LA FERMETURE DE L'ECOLE DE
ROQUEBRUNE.**

MAIRIE DE ROQUEBRUNE

QUESTIONS DIVERSES :

- **Statue du CALVAIRE**
 - Une des 2 statues du calvaire (en face de l'école) est cassée et totalement détériorée par le temps.
 - Nous devons donc penser à son changement
 - Suite à cela plusieurs devis sont à l'étude.
 - Le choix sur l'entreprise qui réalisera les travaux de réfection sera soumis au vote lors du prochain Conseil Municipal, certains Conseiller devant apporter des propositions nouvelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 0H30